

## Stages : Séjour découverte

### Description et conditions d'admissibilité

- La Ville de Sainte-Thérèse offrira une bourse de 1 000 \$ aux candidats retenus dans le cadre du programme Stages : Séjour découverte.
- La durée du stage est de 4 semaines, à raison de 4 jours par semaine.
- Les participants pourront arriver à Annecy à compter du mercredi 26 juin 2019, mais au plus tard le vendredi 28 juin 2019. Ils seront hébergés jusqu'au mercredi 31 juillet.
- L'hébergement sera fourni gratuitement par la Ville d'Annecy.
- La Ville d'Annecy mettra à la disposition des stagiaires des vélos pour leurs déplacements.
- La Ville d'Annecy fournira aux stagiaires une carte alimentaire de 70 € par semaine.
- Les stagiaires devront défrayer le coût de leur billet d'avion jusqu'à l'aéroport de Genève, s'ils voyagent via un autre aéroport, ils devront se rendre par leur propre moyen jusqu'à la gare d'Annecy.
- La Ville d'Annecy assurera le transport des stagiaires entre l'aéroport de Genève, ou le cas échéant de la gare d'Annecy, jusqu'à la résidence Le Prés Saint-Jean où ils seront hébergés.
- Les stagiaires devront se procurer, à leur frais, une assurance médicale internationale.
- Les stagiaires doivent avoir entre 18 et 25 ans, et être résidents de Sainte-Thérèse ou étudier à temps plein dans une institution scolaire sur le territoire de Sainte-Thérèse.
- Les stagiaires doivent avoir un passeport valide.
- Pour plus de renseignements ou pour soumettre votre candidature, veuillez nous contacter avant le 1<sup>er</sup> mars à [sejourdecouverte@sainte-therese.ca](mailto:sejourdecouverte@sainte-therese.ca). Un dossier complet doit comprendre un curriculum vitae à jour et une lettre de motivation.